

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de
RODEMACK

Dossier n° DP 57 588 24N0030

Date de dépôt : 29 juillet 2024

Demandeur : CLOS Grégory

Pour : installer une pergola

Adresse du terrain : 13b rue de a Franchise
57570 RODEMACK

Affaire suivie par :
Claire BRETNACKER
Tel : 03 82 82 59 26

Le Maire
À
CLOS Grégory
13b rue de la Franchise
57570 RODEMACK

Par courrier daté du 12 août 2024, notifié le 15 août 2024, je vous avais indiqué que votre dossier était incomplet et que vous aviez 3 mois, à partir de la date de notification, pour fournir les éléments demandés.

Or à ce jour vous n'avez pas répondu à ma demande de pièces manquantes.

Conformément à l'article R 423-39 b du code de l'urbanisme, votre demande fait l'objet d'une **décision tacite d'opposition** depuis le 16 novembre 2024.

Je vous prie de croire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait, le 21.11.2024

~~Le Maire~~

Olivier KORMANN



Franck CZACHOR
Adjoint au Maire

L'avis de dépôt de la présente demande de permis, prévu à l'article R 423-6 du code de l'urbanisme, a été affiché en mairie le :

Délais et voies de recours contre la présente lettre :

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la présente lettre dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir* le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

*(Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public pourront également désormais déposer leur recours et s'adresser par la voie électronique au tribunal à partir d'une application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <<http://www.telerecours.fr/>>.)